

Ce règlement intérieur a été créé dans l'intérêt de tous, il permet de rappeler à chacun, ses droits et ses devoirs au sein du centre de formation BFM 68 ainsi que dans les véhicules.

**L'hygiène.**

- Respecter la propreté des locaux et des véhicules.
- Il est formellement interdit d'avoir consommé des substances illicites ou incompatibles avec la conduite d'un véhicule lors des leçons théoriques ou pratiques (alcool, drogue, médicament).
- Par respect pour l'équipe encadrante ainsi que pour les autres élèves, il est important de prendre soin de son hygiène corporelle.
- L'équipe de l'auto-école est tenue d'avoir une tenue descente et appropriée à l'enseignement. Nous vous demandons d'en faire autant. Par conséquent, le port de la casquette est interdit en leçon ainsi que le port de chaussures inappropriées (tong, claquette, talons hauts...)

**Comportement.**

- Nous vous demandons de faire preuve de respect envers le matériel, les locaux et le personnel. Ainsi, nous vous demandons de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir être en collectivités.
- Il est formellement interdit de modifier les paramètres du matériel informatique ainsi que de l'utiliser à d'autres fins que l'apprentissage du code et de la conduite.
- L'usage du téléphone portable autre qu'en cas d'urgence ou à titre pédagogique est strictement interdit.
- Il est interdit de diffuser sur les réseaux sociaux tout élément (photo, texte ...) concernant BFM 68, le personnel ou les autres élèves.
- D'une manière générale, est interdit tout comportement violent, agressif, raciste, sexiste ou discriminatoire.

**La formation.**

- Il est impératif de prévenir l'auto-école de toute absence. Toutes leçons non décommandées au moins 48H ouvrables à l'avance seront dues et facturées.
- Les leçons non décommandées dans les délais ci-dessus ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement sauf en cas de force majeure. En cas de maladie, il sera demandé un certificat médical.
- Une leçon de conduite dure 55 minutes. Celle-ci se décompose à peu près de la manière suivante : 5 minutes d'installation, 40 à 45 minutes de formation pratique, 5 à 10 minute de bilan.
- Nous nous réservons le droit d'informer de toute absence ou retard les tiers ayant un intérêt légitime (parents, entreprise, organisme financeur, ...)

**Sanctions.**

Tout comportement violent les dispositions du présent règlement intérieur sera passible d'une sanction disciplinaire. La sanction sera adaptée à la gravité du comportement fautif.

L'établissement se réserve le droit de mettre fin au contrat à tout moment en cas de comportement irrespectueux.

***Toutefois, en cas désaccord, de conflit ou d'insatisfaction, nous vous invitons vivement en premier lieu à venir nous en parler ouvertement. Adressez-vous à l'une des personnes de l'équipe. Nous nous efforcerons de trouver ensemble une solution.***